Un apprenti couvreur, Henri Lesage, occupé, ce matin, à réparer la toiture d'une maison de la rue de la Balance, a perdu tout-à-coup l'équilibre et est tombé d'une hauteur de huit mètres sur le pavé. Par un bonheur providentiel, ce jeune homme que l'on croyait tué sur le coup, a été relevé n'ayant qu'une blessure sans gravité au pied droit.

La route de Wambrechies à Bondues, a été le théâtre d'un petit drame, dans la soirée de Dimanche dernier.

Un cordier de Bondues, Jean-Baptiste Danesse, vieillard de 80 ans, reveniat de Wambrechies avec sa nièce, à laquelle il était allé rendre visite. Ils cheminaient en causant le long d'un champ de blé, quand tout à coup, trois hommes dissimulés dans les épis se précipitèrent sur eux. En un clin d'œil le vieillard et sa nièce furent terrassés et baillonnés d'importence, puis les fouilles commencèrent. Nos trois hommes n'étaient autre que des voleurs en ambuscade.

N'ayant rien trouvé sur la nièce, on l'abandonna. Alors, pendant que les malfaiteurs opéraient sur son oncle, elle fit comme le lieutenant Carey, elle prit la fuite. Elle n'avait été que fort peu endommagée par quelques coups de poing, en sorte qu'elle effectua sa retraite en bon ordre.

Quant à l'oncle, c'était une autre affaire, Les voleurs commencèrent par lui interdire l'exercice de la parole et de la vue, au moyen d'un petit sac dans lequel ils lui engagèrent la tête, et qu'ils maintinrent en le nouant au cou, de telle manière que le malheureux vieillard était du même coup aveuglé et baillonné. Cette opération préalable faite, ils lui enlevèrent le contenu de ses poches, se montant à 800 francs en or, et 115 francs en argent.

Mais, dira-t-on, pourquoi une pareille somme sur soi, à pareille heure et sur pareille route. C'est le résultat d'une idée fixe du vieillard ; il en a été victime. Persuadé qu'un jour ou l'autre, cette somme, fruit de ses économies, lui serait volée, il la portait toujours sur lui ; il ne sortait jamais, pas même pour la plus petite course sans l'avoir. Les trois hommes connaissaient sans doute cette particularité, et ont saisi l'occasion d'en profiter.

Après le vol, nos trois malfaiteurs se sont enfuis, laissant étendu, au milieu du chemin, Jean-Baptiste Danesse, la tête toujours enveloppée du sac.

Ce ne fut que quelques dix minutes après, que deux habitants de Wambrechies, MM. Monnier et Dupire, qui passaient, relevèrent et débarrassèrent Danesse de son sac-baillon. Il était temps, le commencement de la congestion n'était pas loin.

Les deux habitants de Wambrechies faisant l'office du bon Samaritain, reconduisirent Danesse à Bondues où l'attendait sa nièce dans la plus grande anxiété. Quant aux trois voleurs, ils sont inconnus et rien ne semble les signaler aux recherches ; leurs traits n'ont pu être remarqués par les deux personnes attaquées, à cause de la rapidité de l'affaire et de la nuit tombée.

Une attaque nocturne a eu lieu, aussi à Mouveaux, dimanche soir, mais celle-ci n'avait pas le vol pour but.

En sortant d'un cabaret, vers onze heures du soir, M. Henri Lepers, cultivateur, a été assailli par un individu accompagné d'une femme. Après l'échange de quelques coups de poings, l'agresseur s'est retiré.

Il paraît que l'engagement eut été très-vif, car l'agresseur semblait mû par une jolie rage, mais il s'aperçut immédiatement qu'il s'était trompé. La personne à laquelle il s'attaquait n'était pas celle dont il avait résolu de faire sa victime. C'est ce qui explique la retraite qu'il opéra aussitôt.

Néanmoins, sa conduite mérite réprimande; on le cherche.

La chronique du vol :

Il y a trois jours, une fermière de Wasquehal, avait déposé, le soir, dans une batteuse plusieurs couvertures de laine, une courte-pointe et bon nombre d'essuie-mains. Le lendemain à son réveil, grande fut sa surprise lorsqu'elle constata que des malfaiteurs lui avaient enlevé non-seulement ses couverture et son linge, mais encore cinquante-cinq kilogrammes de pommes de terre déposées dans un hangar. Les auteurs de ce vol sont inconnus.

Quelques jours auparavant des malfaiteurs, restés aussi inconnus, s'étaient introduits dans la cour d'un cabaret de Croix et avaient enlevé tout ce qu'ils avaient trouvé à leur convenance, en entr'autres une table d'une valeur de vingt francs.

Un ouvrier teinturier, nommé Deheyser, que sa mauvaise volonté avait fait congédier, lundi, de la teinturie de M. Alart, à Wasquehal, a cru devoir passer sa mauvaise humeur sur un contre-maître de cet établissement, M. Moreau, qu'il a violemment frappé à la tête et aux jambes. La gendarmerie est saisie de cet affaire.

Nous lisons dans le *Petit Nord* la lettre suivante :

Saint-Amand, 29 juin 1879.

« M. Octave Delattre, tailleur à Saint-Amand à M. Richardet, rédacteur en chef du journal le *Petit Nord*,

« Monsieur le rédacteur,

«J'ai lu avec peine dans votre numéro du 26 courant ce qui suit :

«Un fait d'une brutalité extrême vient de «se passer à Saint-Amand et y a provoqué «une légitime indignation, le voici dans «toute sa vérité :

« Un enfant de neuf ans appartenant à «M. Octave Delattre, tailleur à Saint-Amand «fréquente l'école des frères, rue de Marilolon ; en lui avait infligé une peine pour «une peccadille, cet enfant avait voulu s'y «soustraire en essayant de sortir de la classe «Un frère s'est alors jeté sur lui, l'a saisi violemment au cou et terrassé ; ce petit malheureux porte à cette heure des traces nombreuses de meurtrissures au cou et à la «figure.

«Je ne ferai pas de commentaire sur l'acte de ce cher frère. En attendant que la justice le chasse, je vous prierai, monsieur le «rédacteur, de le flétrir comme il le mérite.»

« Je me ferais un devoir, monsieur le rédacteur. de vous donner avis que votre correspondant a été induit en erreur en écrivant de cette manière, et je dois déclarer que le frère accusé n'est nullement coupable que mon fils n'a été blessé que par sa faute.

« Voici le fait tel qu'il s'est passé :

« Mon fils avait été condamné à une retenue de quelques minutes pour son peu d'application au travail pendant le jour. N'ayant pas voulu la faire, il a cherché à se sauver, et, dans sa précipitation, a trébuché et s'est jeté la figure contre le mur de la classe. De là, viennent les légères contusions qu'il a reçues.

» Veuillez, monsieur le rédacteur, insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro, afin de réparer l'honneur des frères des écoles chrétiennes qui, depuis près de quarante ans, rendent des services immenses à la population amandoise.

« Votre tout dévoué,

« Octave DELATTRE. »

CARROUSELS. — Le mauvais temps de ces derniers jours, a dérangé bien des choses. L'agriculture d'abord, la ducasse du Vert-pre ensuite, enfin le carrousel de Mouveaux.

Nous recevons de Mouveaux, à ce sujet, l'information suivante :

« Le Carrousel qui devait avoir lieu, dimanche dernier 29 juin, a été remis, à cause de la pluie, au dimanche 13 juillet, prochain, par décision de la commission spéciale, qui s'est réunie, lundi soir, à ce sujet. »

Nous publierons les dispositions du programme de ce carrousel, dans quelques jours.

A Halluin, aussi, nous recevons information de carrousel.

Le sport de cette localité en a projeté un, qui doit avoir lieu le 3 août prochain et non dimanche, comme l'avait annoncé quelques journaux.

La Société hippique d'Halluin qui organise ce carrousel, a pour président M. Achille Danset. Le carrousel se fera au profit des pauvres. Il y aura pour 500 francs de prix. Les amateurs devront souscrire une somme de 10 francs, pour prendre part au carrousel.

Le tribunal correctionnel de Lille, a condamné dans sa dernière audience, l'auteur du vol au messager d'Halluin, dont nous avons parlé. Il lui a été infligé 6 mois de prison. Cet individu nommé Hutzebout, a déjà subi une demi-douzaine de condamnations Il a été jugé par contumace, vu qu'il s'est réfugié en Belgique, après l'affaire d'Halluin.

On évalue à environ huit mille le nombre des personnes qui ont visité hier, l'Exposition horticole du Palais-Rameau, à Lille, dont l'entrée était gratuite.

Les entrées payantes ont rapporté jusqu'ici 5,795 francs.

Le premier conseil de guerre a rendu hier, les jugements suivants :

Marie Robert, canonnier au 15e d'artillerie, sept mois de prison pour bris de clôture;

Emile Monsigny, réserviste de la classe de 1869 de la subdivision de Saint-Omer, six jours de prison pour insoumission à la loi de recrutement;

Ernest Demay, sapeur au 3e du génie, un an de prison pour vol de 2 fr. 20 au préjudice d'un militaire.

— ABBEVILLE. — Dimanche a eu lieu, à Abbeville, l'inauguration solennelle de la ligne d'Abbeville à Béthune.

MM. Spuller, préfet de la Somme; Camescasse, préfet du Pas-de-Calais; M. Carette, maire d'Abbeville; M. Delpech, maire d'Amiens, et plusieurs administrateurs de la Compagnie du Nord assistaient à cette solennité.

— DOUAI. — Dans une réunion électorale tenue, dimanche dernier, à Douai, la candidature de M. Alain-Chartier à la députation a été adoptée.

— Une bonne nouvelle à annoncer aux Douaisiens : Une réunion des actionnaires de la raffinerie centrale de Douai, aura lieu dans le courant de juillet, et tout fait espérer la reprise du travail dans cet important établissement industriel, fermé depuis plus d'un an.

— AUXY-LE-CHATEAU. — A partir du 1er juillet, le bureau d'Auxy-le-Château expédie et reçoit les correspondances postales deux fois par jour.

— PERNES. — M. Mantel, maire de cette ville, vient d'être révoqué.

— CAMBRAI. — Par décision de S. Em. le cardinal-archevêque, M. l'abbé Massart, secrétaire de l'archevêché, est nommé chanoine honoraire.

Les nouveaux prêtres dont les noms suivent sont nommés :

MM. Cappelaere. de Terdeghem, vicaire à Borre; Debril, d'Herzeele, à Vieux-Berquin; Declerck, de Noordpeene, à Zeggers-Cappel; Boddaert de Morbecque, professeur à Cambrai; Declerck, de Bailleul. id. à Dunkerque; Denys, de Rubrouck, id. à Gravelines; Cochez, de Quesnoy-sur-Deûle, à Valenciennes; Davoine, de Viesly, id. au Petit-Séminaire de Cambrai; Deschamps, de Wormhoudt, vicaire, à Saint-Jean-Baptiste, à Dunkerque; Leclercq, de Solesmes, à Douai (St-Jacques); Méresse, de Saint-Hilaire, professeur à Douai; Midoux, de Berlaimont, à Bavay; Budin, de Nieppe, à Hérin-et-Oisy; Camerlynck, de Saint-Jean-Cappel, à Ghyvelde; Delannoy, de Neuf-Berquin, à Anor; Deram, de Caestre, vicaire à Lille (Saint-Maurice); Everaert, de Ghyvelde, à Wormhoudt; Gobrecht, d'Hazebrouck, à Armentières; Leporck, d'Haverskerque, à Soire-le-Château; Vancostenoble, de Nieppe, à Aubers.

VIESLY. — Une enfant de 2 ans 1/2, nommée Renaud Aimée, était allée avec une voisine faire une commission dans le village.

En revenant, l'enfant fut assise, par sa voisine, sur une solive d'un chariot à 4 chevaux qui passait sur le chemin; le cahot fit tomber l'enfant qui eut la tête écrasée sous une roue de derrière du chariot.

HAUMONT. — Samedi, un incendie a consumé un bâtiment, une écurie et une grange contenant des récoltes, le tout appartenant à D. Lixon, cultivateur à Vieux-Mesnil. La perte, assurée pour 7,000 fr., s'élève à 4,000 fr.

CAMBRAI. — On vient d'arrêter à Audencourt un nommé F. Dusart, âgé de 49 ans. Cet individu, engagé pour travailler chez M. Thieuleux, dût être remplacé. Le lendemain, le fils de ce cultivateur, en train de faucher un champ de luzerne avec une faucheuse mécanique attelée de deux chevaux, rencontra d'énormes piquets enfoncés dans le sol. La machine fut brisée et le conducteur a failli être grièvement blessé. On soupçonna Dusart d'être l'auteur de cet acte de méchanceté.

Etat-Civil de Roubaix.

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 30 juin.— Richard Delbec, rue de Wattrelos, cour Lezy. — Marie Covez, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 11.—Louise Desbonnet, rue de l'Hommelet, fort Mulliez, 38. — Julia Catteau, rue de l'Hommelet, cour Flipo. — Adrienne Lanciaux rue de Magenta, 8.—Arthur Cœne, rue Bayart, 3. — Théophile Colpaert, rue Archimède, 32. — Hortense Demeyere, rue de Lille, cour Bonte, 18. — Elisa Glorieux, quai de Leers, 10. — Jules Delreux, rue de Beaurewaert, 23. — Suzanne Apez, rue de la Paix, 103. — Alphonse Debacker, rue de Tourcoing, cour Flipo, 19. — Marcel Frady, rue Archimède, cour Wille, 3. — —Maurice Sentier, rue de l'Epeule, 21. — Clotilde Tahon, rue des Filatures, cour Cornille, 9. — Jeanne Esquinet, rue de la Promenade, fort Cavrois, 21. — Rosalie Staelins, rue du Grand-Chemin, cour Ernoult, 6.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 30 juin. — Fleurentine Petit, 79 ans, à l'Hospice. — Adolphe Bilkin, 14 jours, rue du Fontenoy, cour Zénaïs, 60. — Remy Lahousse, 32 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Jacob Savoris, 6 ans, Hôtel-Dieu. — Alexandre Gerardi, 11 mois, rue Ste-Elisabeth, 9.

MARIAGE du 30 juin. — Jean Vercoutre, 21 ans, tisserand, et Julie Deloof, 20 ans, bobineuse.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 30 JUIN. — Philippe Michel, Moulin Fagot. — Louis Dhalluin, Rue Ste Germaine. — Gaston Sénéchal, rue des Carliers. — Marguerite de Debruycke, Placette. — Angéline Delannoy, rue des Biches. — Pauline Vantomme, rue de la Haute-Voie. — Julien Débuchy, rue Quiéteur.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 30 JUIN. — Emile Glorieux, 6 mois, Marlière. — Henri Avet, 2 ans 5 mois, rue de Menin. — Cathérine Dupont, 63 ans 2 mois, veuve de Baptiste Delcour, rue des Parvenus.

MARIAGE DU 30 JUIN. — Jean-Baptiste Duhamel, 33 ans, propriétaire, et Marie Destombes, 35 ans, sans profession. — Alexandre Duforest, 29 ans, mécanicien, et Marie Hellin, 22 ans, couturière. — Louis Ladessous, 25 ans, rattacheur, et Irma Roelens, 22 ans, soigneuse. — Louis Deltour, 29 ans, tileur, et Juliette Barbe, 30 ans, rattacheuse. — Louis Petit, 23 ans, tricur, et Sophie Baisez, 34 ans, soigneuse.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CAILLAUX-DUBUS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Louis-Joseph CAILLAUX, décédé à Roubaix, le 1er juillet 1879, à l'âge de 78 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 3 juillet 1879, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Ma Campagne, cour Delobel, n° 3.

L'OBIT du mois sera célébré en ladite église le mardi 5 aout, à 9 heures.

Les amis et connaissances de la famille LORIDANT-LORTHIOIS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire part du décès de Jeanne-Gabrielle LORIDANT, décédée à Roubaix, le 2 juillet 1879, à l'âge 3 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au CONVOI et à la MESSE D'ANGE, qui auront lieu le Vendredi 4 courant, à 8 heures et demie, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. —L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Tuilerie, 7, Maison M. Motte-Bossut fils.

Les amis et connaissances de la famille CAILLEAU-DELATTRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Virginie DELATTRE, décédée à Roubaix, le 1er juillet 1879, dans sa 48e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le jeudi 3 courant, à 8 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire. Rue de la Perche, 21.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 3 juillet 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Joseph DESBOUVRIE veuve de Monsieur Pierre-Joseph ELOY, décédé à Roubaix, le 9 juin 1879, dans sa 85e année.

Les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer un OBIT le vendredi 4 juillet, à 8 heures en la même église. Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

AVIS AUX SOCIETES

Les Sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires et Réglements à la Maison Alfred REBOUX, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux Editions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Caisse d'Epargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 29 Juin 1879.

Sommes versées par 209 déposants, dont 69 nouveaux, fr.	23,336 00
83 demandes en remboursement fr.	22,787 24

Les opérations du mois de juin sont suivies par MM. Victor Defrenne et Edouard Watine, directeurs.

Belgique

— Le *Bien Public*, fait ce saisissant rapprochement :

« En 1793, en France, la mort de Louis XVI fut votée à la majorité *d'une seule voix*. Or, parmi les conventionnels qui sanctionnèrent ce crime, figure un BOYAVAL, député du Nord.

» En 1870, en Belgique, *la loi de la guerre et de malheur*, imposée au pays par la franc-maçonnerie, passe également à la majorité d'une seule voix, la voix d'un BOYAVAL !

» *Habent sua fata nomina* !

Les catholiques belges font de généreux efforts pour arracher les enfants à la corruption des écoles officielles dotées du monopole par la législation nouvelle. De grands succès sont déjà obtenus, et, grâce à la charité chrétienne, de nombreux établissements confiés aux congrégations religieuses sont ouverts ou vont s'ouvrir.

— On lit dans le *Courrier de l'Escaut* :

« Une des familles les plus honorables de notre ville vient d'être frappée dans ses affections les plus chères. Mademoiselle Marie Desclée, a été prématurément enlevée, hier, à l'affection de ses parents, après une courte mais pénible maladie, supportée avec une résignation vraiment chrétienne. Elle entrait à peine dans sa vingtième année. »

BOISFORT. — Dimanche, le train de banlieue, qui part à 9 heures 40 du soir de la gare de Luxembourg pour Boisfort Groenendael et La Hulpe, a passé sur le corps d'un soldat qui se trouvait couché sur la voie à quelques pas de la barrière entre les stations de Boisfort et de Groenendael. Y a-t-il eu suicide ou le malheureux s'était-il endormi à cette place. Cette dernière supposition paraît invraisemblable à cette distance des stations et à cette heure. Le corps était horriblement mutilé ; un bras avait été complètement détaché du tronc.

La mort a dû être instantanée, car les nombreux voyageurs qui se trouvaient dans le train n'ont entendu aucun cri. Le même train, en revenant de La Hulpe vers Bruxelles, vers dix heures trois quart, s'est arrêté quelques minutes à l'endroit de l'accident. Le corps était encore étendu sur la voie, et il a fallu le déposer sur le talus, avant que le train pût passer. Spectacle lugubre auquel beaucoup de voyageurs ont assisté.

TOURNAI. — On a retiré hier après-midi de l'Escaut, le cadavre d'une femme qui s'y était noyée. Cette infortunée connue sous le sobriquet d'Angélique *Quatre-bras* a été transportée à la Morgue.

— Hier matin, un ouvrier d'Allain, nommé Stique, qui retournait en son village en longeant l'Escaut, a fait un faux pas et est tombé malheureusement à l'eau. Des bateliers en ont aussitôt opéré le sauvetage mais ils ne ramenèrent plus à la rive qu'nn cadavre. Le corps du malheureux a été transporté à la Morgue.

— C'était hier le sacre de la paroisse de Saint-Jean et de la paroisse de Saint-Piat. Deux magnifiques processions sur le parcours desquelles se portait avec empressement une foule nombreuse et recueillie ont suivi leur itinéraire habituel.

BRUXELLES. — Nous apprenons que l'heureux possesseur de l'obligation n° 181,101 qui a gagné le gros lot de 100,000 francs, au premier tirage de l'emprunt de 1879 de la ville de Bruxelles, est un brave ouvrier de cette ville, M. A. G. Wynings, ancien contre-maître des ateliers de dorure et de bronze de la Société anonyme établie rue d'Assaut. La fortune aveugle ne pouvait mieux tomber.

BOURSE LINIÈRE. — Les affaires ont été généralement peu actives cette semaine. En lins du pays on signale un courant d'affaires ordinaires, en lins de Russie les transactions ont été limitées. La vente des fils est peu active, les consommateurs étant généralement peu approvisionnés.

La toile s'écoule lentement.

MARCHÉ AUX BLÉS du 2 juillet 1879 (bulletin commercial). — Petit marché: 500 hectolitres. Vente assez active, en hausse de 50 cent.

Farines : 36 fr. en boulangerie. Quelques affaires se traitent à ce prix pour les bonnes marques.

La continuation du temps pluvieux commence à inspirer quelques inquiétudes.

MARCHÉ AUX BLÉS du 2 juillet 1879 (communiqué par l'Hôtel-de-Ville). - Hausse moyenne : 0 fr. 54 centimes.

FAITS DIVERS

— La fille Goberville, âgée de vingt-quatre ans, tablettière à Méru, (Oise) accouchait dimanche clandestinement, puis, le lendemain, se traînant au dehors de sa chambre, emportait son enfant qu'elle jetait dans la fosse d'aisance où on l'a retrouvé ce matin.

M. le docteur Gey a constaté que l'enfant était parfaitement né vivant.

Pressée de questions, la fille Goberville a fait des aveux complets. Elle a été arrêtée.

— La brasserie Boiteux, située à la Mouillière, près de Besançon, vient d'être la proie des flammes.

Le feu a pris dans un séchoir où de l'orge était en fermentation.

Les pertes s'élèvent à 150,000 francs. Deux travailleurs militaires, du 5e regiment d'artillerie, ainsi qu'un ouvrier du nom de Durelle, ont été plus ou moins blessés. Ce dernier a dû être transporté à l'hôpital.

— On écrit de Condom, 29 juin : — « La femme Montant, d'Urgosse, recevait hier, à huit heures du soir, la visite d'un inconnu qui lui demandait l'hospitalité pour la nuit.

» Elle l'installa aussitôt dans une grange.

» Vers minuit, le feu s'y déclarait avec une intensité telle qu'on ne put rien sauver, et que le bâtiment n'était bientôt plus qu'un immense brasier.

» On n'a retrouvé aucune trace de l'inconnu qui y couchait. A-t-il péri au milieu des flammes ? où est-ce lui l'incendiaire ? »

—Dimanche a eu lieu, à Biarritz, un accident bien regrettable.

Trois militaires du 49e de ligne s'étaient rendus à l'établissement de la côte des Barques pour se baigner.

Trouvant l'établissement fermé, ils n'en persistèrent pas moins dans leur projet et se déshabillèrent sur la côte.

Deux des militaires, qui ne savaient pas nager, restèrent au bord, mais le troisième, un engagé volontaire d'un an, nommé C. C..., fut emporté par le courant et ne tarda pas à disparaître.

Malgré la promptitude des secours apportés, on n'a pu retrouver le corps de ce malheureux jeune homme.

— On écrit de Tours, le 30 juin : — «Une affiche rappelant le style des nihilistes russes a été apposée, le jour de la Saint-Jean, sur la porte d'une des remises voisines du château de Montrésor, appartenant à M. le comte Branicky. Ce placard contenait des menaces de mort contre une des personnes les plus honorables et les plus charitables de la localité. On espère qu'une enquête mettra le coupable sous la main de la justice. »

— Le maréchal des logis chef Lemaire, du 2e chasseurs, en garnison à Tours, s'est suicidé en se tirant un coup de revolver au cœur. La mort a été instantanée.

Les causes de cet acte de désespoir sont inconnues.

Lemaire était apprécié et estimé de tous ses camarades.

— La cloture de l'exposition des beaux arts, a eu lieu hier lundi soir. Il avait été annoncé que la fermeture des portes aurait lieu à six heures, mais, à huit heures du soir, le public a été de nouveau admis à pénétrer dans toutes les parties de l'exposition et la clôture définitive du salon n'a eu lieu, en réalité, qu'à minuit. Cette dernière journée a été très-brillante. Beaucoup de monde et de beau monde, surtout à la séance du soir.

— Le *Morning-Post* annonce que Melle Sarah Bernhardt, est engagée en Amérique pendant deux ans, à partir du mois de novombre prochain, pour deux millions et toutes dépenses payées, Melle Sarah Bernhardt terminera son engagement actuel à Londres.

— Le tribunal correctionnel de Bazas a eu à juger ces jours-ci huit jeunes gens de la classe de 1878 qui, afin de se soustraire au service militaire, s'étaient inoculé des drogues dans les yeux pour simuler une infirmité. Tous ces jeunes gens ont été condamnés à dix jours de prison, et solidairement aux dépens.

L'empirique qui habite la commune d'Aillas et qui leur avait fourni ces drogues, a été condamné à quarante jours de la même peine.

—On connaît l'inestimable valeur artistique et historique de la Collection des bustes et statues de la Comédie-Française. Un incendie aurait détruit cette admirable collection qu'il n'en serait pour ainsi dire pas resté de traces. C'est dans cette pensée de prévoyances que la direction des beaux-arts profite de la remise à neuf de la maison de Molière pour faire reproduire ces chefs-d'œuvre par la photographie. Ce travail a été confié à l'expérience de M. Nadar.

NOUVELLES DU MATIN

Les journaux bonapartistes

Dans un article du *Pays*, M. Paul de Cassagnac se rallie comme il le fit le premier jour, au nom du prince Victor Bonaparte. Il s'y rallie, non pas dans un esprit d'outrage pour son père, mais dans une pensée de transaction pour l'Empire.

Il ajoute que le prince Victor devient, par la force des choses le centre où se donnent rendez-vous toutes les espérances et tous les dévouements du parti.

M. Paul de Cassagnac croit que le prince Jérôme donnera son fils comme héritier.

L'*Ordre* maintient que le prince Jérôme devient le chef de la famille et son représentant. Jérôme, dit ce journal, ne peut pas être appelé prétendant si par ce mot on exprime l'ennemi déclaré des institutions qui régissent la France.

Il ajoute que le jour où la royauté serait rétablie le comte de Chambord serait roi; et que le jour où le peuple souverain rétablirait l'empire, le prince Jérôme deviendrait empereur.

Londres, 1er juillet.

Lord Truro demande si le Prince Impérial commandait une reconnaissance.

Lors Salisbury regrette que lord Truro profitant de sa position de pair et de la sympathie du pays pour le malheureux Prince, jette le blâme sans bien connaître les circonstances. Lord Salisbury ajoute que le gouvernement n'a pas encore reçu d'autres informations.

Il ne croit pas que le prince commandait la reconnaissance puisqu'il n'avait aucune patente d'officier.

NOUVELLES DU SOIR

Le colonel Jérôme-Bonaparte

On lit dans le *XIXe Siècle* :

« On nous affirme, de façon très-positive, qu'un groupe assez nombreux de bonapartistes, préoccupés de trouver un prince de la famille Bonaparte qui n'ait point été mêlé aux graves dissentiments qui agitaient il y a quelques années le parti impérialiste, songeraient à mettre en avant le prince Jérôme Bonaparte Patterson, qui, ayant constamment habité l'Amérique, a toujours été étranger aux luttes de la famille et du parti. Il est vrai que, pour la même raison, il est parfaitement inconnu en France. Cela n'empêche pas que sa candidature n'ait rencontré déjà quelques adhérents parmi ceux qui ne veulent à aucun prix du prince Napoléon et comprennent bien qu'il leur sera impossible de faire du prince Victor un prétendant malgré son père. Il faut s'attendre, à voir le nom du prince Jérôme Patterson lancé par des journaux anglais et repris ensuite par une feuille parisienne que l'on nous cite. »

Au moment où le *XIXe Siècle* publiait ces lignes, l'agence Havas recevait de New-York la dépêche que voici :

New-York, 1er juillet.

Le *New-York Héradl* publie ce matin un article sur les embarras du parti bonapartiste, quant au choix d'un successeur au prince impérial. Il recommande aux chefs de prendre le colonel Jérôme Bonaparte de Baltimore comme réunissant en sa personne toutes les qualités propres à faire cesser les divisions qui existent dans le parti. D'abord, il est bon catholique et son choix plairait à l'Eglise, qui a toujours considéré comme valide le mariage de sa grand'mère. A l'armée, il ne pourrait être qu'acceptable comme brave soldat possédant une éducation militaire supérieure. Et si jamais le gouvernement républicain cessait d'être celui de la France, il n'y a certainement aucun membre de la famille Bonaparte qui, selon le *Héradl*, concilierait les suffrages républicains au même degré que le colonel Jérôme Bonaparte, à cause de son éducation américaine. »

Informations

« Le prince Napoléon restera muet, assure le *Constitutionnel*, et de leur côté, les bonapartistes, bon gré mal gré, se résigneront et attendront. Quant au prince Victor, que quelques députés désignent comme héritier du fils de Napoléon III, il paraît se douter à peine du bruit qui se produit autour de son nom; il se livre avec ardeur à ses études et ne parle jamais politique : d'une rare intelligence et d'une fermeté de caractère qui rappelle celle de ses ancêtres de la maison de Savoie, il pioche, comme on dit familièrement, pour devenir un soldat; car il a résolu d'être admis dans un an à l'école de Saint-Cyr. »

Nous lisons dans le *Gaulois* :

« Il avait été convenu que l'impératrice serait laissée juge du moment où il conviendrait de publier le testament du prince, que nous avons donné hier.

» C'est dans la nuit qu'un télégramme venu de Camden-Place a autorisé cette publication.

» M. Rouher, dont on avait annoncé le départ pour l'Angleterre, s'est simplement rendu à Cercey, où il restera quelque temps encore pour se remettre des émotions et des fatigues de ces derniers jours. Les amis de M. Rouher cherchent à le détourner d'un projet, qu'il leur a déclaré, de ne plus vouloir reparaître à la Chambre. Ils estiment qu'il devra y revenir quand il s'agira de défendre les traités de commerce qui sont l'honneur de sa carrière. »

Le même journal a reçu la dépêche suivante :

Paris, de Londres, 1er juillet, 5 h. 16 s.

L'*Orontes*, qui porte le corps du prince impérial, est attendu vendredi prochain 4 juillet à Madère et arrivera le 9 à Portsmouth.

Les obsèques sont fixées au surlendemain 11 juillet.

Les bureaux de la Chambre se sont réunis pour nommer une commission chargée de l'examen du proget de la loi concernant l'exploitation des lignes maritimes postales entre la France et l'Algérie.

La commission est ainsi composée :

MM. Fousset, Jacques, Escarguel, Thomson, Gournault, Medard-Dorian, David (Gers), Maunoury, Pose, Escanyé, et Parent.

Tous les membres de la commission sont favorables au projet, qui comprend un service hebdomadaire entre Port-Vendres et Oran et entre Port-Vendres et Alger.

La discussion a été très-animée dans quelques bureaux, notamment dans le deuxième où le projet a été attaqué par M. Rouvier, député de Marseille. et énergiquement soutenu par M. Jacques, député d'Oran.

M. Forné qui a soutenu le projet dans le même bureau, a retiré sa candidature devant celle de M. Jacques.

« La *Marseillaise* annonce qu'à l'issue de la séance, hier, plusieurs députés de l'extrême gauche, notamment MM. Clémenceau, Lockroy et Germain Casse manifestaient l'intention de présenter une proposition tendant à ce qu'il soit explicitement stipulé dans l'article 10 du Code d'instruction criminelle que cet article ne saurait en aucun cas s'appliquer à la saisie des journaux.

Hier, a eu lieu, à la salle Tivoli, rue Saint-Antoine, une conférence de M. Baragnon, sénateur, sur l'enseignement populaire et les droits du père de famille.

Le *XIXe Siècle* annonce que, sur un rapport formel de M. le procureur général près de la cour d'Orléans, M. Corbin, juge au tribunal de première instance de Blois, va être disciplinairement traduit devant la Cour de cassation.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique la dépêche suivante :

New-York, 1er juillet.

Une perturbatisn atmssphérique arrivera snr les côtes de la grande-Bretagne et de la Norvége, affectant peut-être celle de la France. entre le 4 et le 6 juillet. Fortes pluies, éclairs, forts vents rétrogradant du sud au nord-ouest.

Petite Bourse du Ier juillet.

3 0/0, 81,15, 30,25 — Amortissable, 84, 40, ex-coupon. — 5 0/0, 116 27, 25 31 — Italien 81,55.— Turc 12 05.—Banque Ottom. 508,75. — Egypte. 6 0/0, 243,12. — Florin, 68 5/16. — Hongrois, 84, 84 1/16.

Sans affaires.

Dépêches Télégraphiques

Le tarif général

Versailles, 1er juillet, 2 h. 45, soir.

La deuxième sous-commission du tarif général des douanes et industries diverses a tenu, aujourd'hui, à Versailles, une très-importante séance sous la présidence de M. Jametel.

Il s'agissait de la discussion sur les fers.

M. Lebaudy, rapporteur des industries métallurgiques, a défendu le droit de 6 fr. proposé par le gouvernement, dans son projet de loi, et s'est efforcé de prouver que ce droit était suffisamment protecteur puisqu'il permetait à l'industrie du fer de produire les huit neuvièmes environ de la consommation intérieure.

Il a conclu au maintien du droit, non pas comme tarif conventionnel, mais comme tarif général avec faculté laissée aux négociateurs de descendre au-dessous de ce droit

M. le rapporteur a trouvé un contradicteur très-énergique dans M. Gailly, qui, par des chiffres et des calculs très-étudiés, a démontré qu'il y avait, entre les prix de revient du fer, en France et en Belgique, une différence de 6 fr. 37 par 100 kil.; de 8 fr. 14 en Allemagne et de 5 fr. 82 en Angleterre ; que le droit de 6 fr. était donc à peine suffisant puisqu'il représentait l'écart avec deux des nations rivales seulement, cet écart s'élevant jusqu'à 8 fr. pour la troisième.

M. Gailly a, en conséquence, demandé à la sous-commission d'élever de 1 fr. le droit de 6 fr. afin de permettre de pouvoir revenir à ce droit par les traités, et, insistant sur ce point, que le relèvement demandé par lui ne représentait pas une majoration de 17 0/0 sur le droit actuel, à celle que la commission a déjà reconnue nécessaire, par diverses décisions, à plusieurs industries dont le fer est l'un des principaux éléments

La proposition de M. Gailly, mise aux voix, a réuni la majorité ; en conséquence, la sous-commission a décidé que son rapporteur proposerait à la commission générale de fixer le droit sur les fers à 7 francs les 100 kil.

Après le vote, M. Lebaudy, rapporteur, a cru devoir se démettre de ses fonctions.

La sous-commission a désigné M. Danelle-Bernadin pour reprendre le rapport.

La sous-commission a remis, à jeudi, la suite de la discussion des autres industries métallurgiques.

L'Impératrice Eugénie

Chislehurst, 1er juillet,

Le dernier bulletin porte que l'Impératrice a passé une nuit tranquille. sans qu'il ait été besoin de recourir à des soporifiques.

L'appétit est un peu meilleur.

Depuis hier, on a supprimé tout journal à l'Impératrice, afin de maintenir le calme dans son esprit.

La fièvre jaune

Madrid, 1er juillet, soir.

Chambre des députés. — Le ministre de l'intérieur, répondant à une interpellation, déclare qu'il a pris des mesures pour empêcher dans les départements maritimes et dans ceux qui bordent le Portugal le développement de la fièvre jaune. Le ministre de l'intérieur ajoute que le gouvernement Portugais a pris des mesures analogues.

DERNIERE HEURE

La Commission des tarifs

Paris, 2 juillet.

La Commission des tarifs de douane a examiné aujourd'hui la question des houilles.

La sous-commission (rapporteur M. Dréo) demandait le maintien du chiffre de 1,20 par tonne.

M. Guillemin a demandé de maintenir provisoirement ce droit, mais de le supprimer après l'achèvement des voies navigablee.

M. Louis Legrand a combattu M. Guillemin et a demandé au contraire que le droit soit élevé à 1 fr. 30 dans les tarifs et maintenu à 1,20 dans les traités de commerce.

M. Lebaudy a demandé d'abaisser la réduction à 1 fr.

L'amendement de M. Lebaudy a été repoussé.

L'amendement de M. Louis Legrand élevant le droit à 1 fr.